

du 3 au 9 octobre 2016

LA SEMAINE BLEUE

SEMAINE NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGÉES
www.semaine-bleue.org

le temps qui passe



Programme complet sur www.livresurchangeon.fr



FORUM

DES ASSOCIATIONS



Samedi 3 septembre 2016

De 10h00 à 13h00



**SALLE POLYVALENTE
LIVRE SUR CHANGEON**



Transport

Liv'Bus, c'est un transport à la demande, **3 fois par jour**, matin, midi et soir, ouvert à tous les livréens, de Livré vers St Aubin (arrêt Illenoo La Paillotte) et de St Aubin vers Livré.

Liv'Bus, c'est un fonctionnement simple : vous vous inscrivez en mairie. Vous achetez des tickets. **Un trajet vaut uniquement 0.75 €**. Vous appelez la veille pour le lendemain pour réserver votre transport.

Horaires (à titre indicatif) :

Horaires Liv'Bus	Départ Livré
MATIN	7h16
MIDI	12h34
SOIR	17h43

Tous les horaires sur www.livresurchangeon.fr



ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

Simple et rapide. Pour vos enfants entre **6 et 15 ans** (nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2010 inclus), c'est automatique : la Caf vous verse l'Ars fin août si vous remplissez les conditions.

Pour vos enfants entre 16 et 18 ans, (nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2000 inclus), **vous devez confirmer en ligne qu'ils sont toujours scolarisés ou en apprentissage pour la rentrée 2016.** Plus besoin d'envoyer un certificat de scolarité, rendez-vous dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr ou sur votre

A SAVOIR Si votre enfant n'a **6 ans qu'en 2017 mais rentre déjà en CP cette année**, vous pouvez bénéficier de l'Ars pour lui : vous devez récupérer un certificat de scolarité auprès de son école puis l'envoyer à votre Caf.

FLASH INFO RENTREE 2016

RENTREE DES CLASSES

La rentrée aura lieu pour les enfants le **jeudi 1^{er} septembre 2016**. Pour les 29, 30, et 31 août, l'accueil de loisirs sera ouvert. Inscriptions au 02 99 39 00 57 ou par mail csf.livre@yahoo.fr

Ecole des Korrigans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45/12h	8h45/12h	8h45/12h	8h45/12h	8h45/12h15
14h/16h30	14h/16h30	Accueil de loisirs	14h/16h30	TAP



Ecole Notre Dame

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45/12h10	8h45/12h10	8h45/12h	8h45/12h10	8h45/12h10
13h50/16h30	13h50/16h30	Accueil de loisirs	13h50/16h30	TAP



Le Transport scolaire Livré sur Changeon / Mecé

Mecé : départ 8h23 de l'école Notre Dame

Livré sur Changeon : arrivée 8h34 rue Jean Louis Guérin

Livré sur Changeon : départ 8h35 rue Jean Louis Guérin

Mecé : arrivé 8h48 à l'école Notre Dame

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Afin d'organiser les TAP du vendredi après midi pour la rentrée 2016, les fiches d'inscriptions sont à retourner impérativement au centre de loisirs **pour le 31 août 2016** que l'enfant participe ou non aux TAP.

Les TAP ont lieu tous les vendredis après midi de 14 h à 16h30. Les enfants sont répartis par tranches d'âges. Pour les enfants de la grande section au CM2, différentes activités leurs sont proposées (sport, activités manuelles, théâtre...). Quelque soit l'activité, retour des enfants pour 16h30 au centre culturel, où les parents sont invités à venir les chercher.

Pour les plus jeunes (petite section et moyenne section) les temps d'activités périscolaires sont principalement un temps de repos. Ils sont ainsi pris en charge par les ATSEM des 2 écoles qui leurs proposent des activités adaptées après la sieste. Les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant(s) à 16h30 à l'école.

RECHERCHE ANIMATEURS TAP

L'association CSF recherche des animateurs pour la rentrée, afin d'animer un atelier d'une quinzaine d'enfants le vendredi après-midi de 14h à 16h30.

Si vous avez une passion à faire partager avec des enfants, une habitude à animer un groupe d'enfants, **prenez contact dès maintenant avec l'accueil de loisir au Centre socio-culturel de Livré en appelant le 02 99 39 00 57 ou par mail : csf.livre@yahoo.fr**

Bonne fin d'été et bonne rentrée à tous.



Accueil de loisirs et accueil périscolaire : inscriptions

Avec la rentrée scolaire, des enfants vont découvrir l'accueil périscolaire avant et après la classe ainsi que l'accueil le mercredi et pendant les vacances scolaires. L'équipe d'animation invite les nouveaux parents à venir visiter le centre avec leurs enfants afin de leur permettre une bonne intégration de ces nouvelles habitudes de vie. Les parents, à cette occasion retireront leur feuille d'inscription et de renseignement.

RESTAURANT SCOLAIRE



Les inscriptions au restaurant scolaire doivent se faire en mairie avant le 31 août 2016.

Le portail famille : vous pouvez y accéder depuis le site internet de la commune. Ce portail permet de consulter votre facturation, d'effectuer des réservations ou annulations... Vos identifiants et codes d'accès vous ont été communiqués par courrier en fin d'année scolaire.

Les tarifs : A la demande de la CAF une nouvelle tarification prenant en compte le revenu des familles est mise en place à compter du 29/08. La municipalité ne souhaitant pas augmenter le tarif du repas pour cette année scolaire, il a été décidé par délibération du 20 juillet que le tarif actuel (3,98 €) serait le tarif maximum.

Quotient familial	Tarif du repas
De 0 à 999	3.88 €
De 1000 à 1499	3.93 €
1500 et plus	3.98 €



Stationnement gênant aux abords des écoles



La question du stationnement gênant est récurrente et soulevée à quasiment tous les conseils d'école. Pour cette rentrée 2016 un petit rappel du Code de la Route : art R417-11 « Est considéré comme **très gênant pour la circulation publique** l'arrêt ou le stationnement :

5° D'un véhicule sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversée de chaussée ;

8° D'un véhicule motorisé :

a) Sur les trottoirs, b) Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ;

Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et **les enfants en sont les premières victimes**. Il est également interdit de stationner sur les places handicapées, devant les entrées de garage...



« Pour que chacun passe, libérez l'espace »

"Rien n'est décidé, venez vous informer"



DES EOLIENNES SUR LA COMMUNE ?

La société Windvision, entreprise de Reims spécialisée dans l'éolien, propose deux projets d'implantation d'éoliennes sur la commune, un projet de 3 éoliennes, dont une sur la commune de St Aubin et un projet de 5 éoliennes au sud de la commune.

Avant toute prise de décision concernant ces projets, la municipalité organise une réunion d'information en présence de la société Windvision afin que chacun puisse prendre connaissance des projets, poser des questions, faire part de ses inquiétudes...

Réunion publique

Centre Culturel

Vendredi 30 septembre 2016 à 20h30

Depuis 5 ans déjà, tous vos emballages plastiques se recyclent dans le sac jaune !



CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES



SMICTOM DES FORETS, du nouveau pour les déchets verts.

Depuis 2016 le SMICTOM des Forêts collabore avec le GAEC de Champ Fleury pour améliorer la valorisation des tontes de pelouse déposées en déchèterie.

Les tontes sont transformées en énergie grâce au méthaniseur du GAEC, le biogaz est injecté dans le réseau GrDF. Cette collecte n'est pas disponible sur la déchèterie de St Aubin du Cormier.

ZOOM SUR LE FRELON ASIATIQUE

Le mois de juillet a été marqué par une recrudescence du nombre d'attaques de frelons asiatiques en Ille et Vilaine.

La plupart des incidents ont lieu lors de travaux de jardinage ou de taille de haies, il est donc conseillé de suivre les consignes suivantes :

Effectuer une reconnaissance préalable avant tous travaux de taille de haie ou de débroussaillage pour détecter d'éventuels va et vient anormaux de frelons.

En cas de découverte d'un nid, ne pas tenter de le détruire seul, l'opération peut être particulièrement dangereuse à cette saison. En cas de piqûre(s), s'éloigner rapidement du lieu de l'attaque et stopper toute activité pendant une heure au minimum afin d'évaluer une éventuelle réaction allergique.

Que faire lors de la découverte d'un nid de frelon asiatique?

Ne pas engager une destruction seul au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention. Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid.

Se rapprocher de sa Mairie, de sa Communauté de Communes, ou de la FGON35 : **02 23 48 26 23** afin d'authentifier le cas et d'organiser la destruction avec un professionnel.

